



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Enseignement agricole

Question écrite n° 45752

### Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation de l'enseignement agricole privé, qui, s'il se voyait appliquer une limitation de croissance des effectifs de 2 % se trouverait dans une situation difficile, l'empêchant de réaliser de nouvelles formes dynamiques d'enseignement et de refuser l'accueil de nouveaux élèves (5,8 % d'effectifs supplémentaires accueillis cette année). Par ailleurs, le projet gouvernemental qui prévoit d'étaler le protocole signé en 1995 entre le Gouvernement et les Fédérations d'établissements privés conduirait à revenir sur des décisions de rattrapage de l'important retard pris par l'Etat pour couvrir la fraction des charges prévues par la loi du 31 décembre 1984. Compte tenu de l'insuffisance de ces crédits par rapport aux engagements de l'Etat et aux besoins et droits légitimes des familles, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour mieux soutenir à titre d'équité l'enseignement agricole privé malgré la situation financière difficile du pays.

### Texte de la réponse

L'enseignement agricole bénéficie d'une priorité absolue au sein du budget du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Cela a été le cas en 1996 ; il en sera de même pour 1997. Mais il faut remarquer qu'après avoir stagné de 1985 à 1992 le nombre d'élèves de l'enseignement agricole connaît depuis cinq ans une progression sensible (plus 30 % entre 1992 et 1996) qui pose problème, tant sur le fond que pour des raisons budgétaires. 1/ Sur le fond, la spécificité de l'enseignement agricole est liée à son excellente capacité de placement des élèves sur le marché du travail et à son adaptation permanente aux besoins de la filière agricole et agro-alimentaire. Or, la progression des effectifs connue depuis cinq ans s'est faite essentiellement dans des filières qui méritent, certes, beaucoup d'attention, mais qui ont tendance à s'éloigner des métiers de l'agriculture et de la transformation et où les débouchés sont parfois incertains. C'est pourquoi maintenir une telle progression, notamment dans ces filières, remettrait en cause les atouts de notre enseignement. 2/ Au plan financier, le maintien d'une forte progression des effectifs et donc de l'impact de l'enseignement dans le budget du ministère de l'agriculture conduirait à supprimer certaines actions tout aussi prioritaires. Pour toutes ces raisons, un objectif de croissance des effectifs de 2 % avait été avancé depuis longtemps, pour la rentrée 1996. Les partenaires de l'enseignement agricole privé avaient été informés depuis plusieurs mois de cette orientation. C'est donc en fonction de cet objectif que le budget de 1997 a été établi. Malheureusement, de nombreux établissements ont largement dépassé ce rythme de croissance et l'objectif national n'a pas pu être atteint. Les modalités de subventions des établissements privés ont dû être adaptées pour rester dans l'enveloppe prévue en 1997 et préserver, à la demande du CNEAP et de l'Union nationale des maisons familiales, les textes réglementaires fixant ces modalités. Le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation contribue - comme tous les ministères - à l'effort général de redressement des finances publiques. Dans le cadre des crédits qui lui sont alloués, revaloriser une action ne pourrait donc se faire qu'en réduisant d'autres lignes du budget, ce qui est aujourd'hui rigoureusement impossible. Au-delà de ces précisions, il paraît important d'attirer l'attention sur le fait qu'il est de l'intérêt et qu'il y a de l'existence même de l'enseignement agricole d'être capable de maîtriser sa croissance, afin de préserver ses atouts, aujourd'hui unanimement reconnus. Certes, il

n'est ni facile ni agreable de ne pouvoir accueillir dans un etablissement tous les eleves qui en font la demande. Mais si l'enseignement agricole sortait de sa mission en voulant jouer le role devolu, sur le plan general, a d'autres, il prendrait le risque de perdre la specificite qui justifie son rattachement au ministere de l'agriculture. Cette perspective ne peut pas avoir l'assentiment du ministere de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation. C'est en effet au sein de ce ministere que l'enseignement agricole peut le mieux s'epanouir. Toute autre orientation serait fortement dommageable. Le ministere est pret, pour sa part, a passer dans ce sens un accord avec l'enseignement agricole prive pour assurer clairement son avenir.

### Données clés

**Auteur :** [M. Briane Jean](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45752

**Rubrique :** Enseignement prive

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 1996, page 6235

**Réponse publiée le :** 20 janvier 1997, page 230